

## INTERVIEWS CROISÉES D'UNE AIDE FAMILIALE ET D'UNE GARDE À DOMICILE

Marie et Martine travaillent au sein du secteur d'Aide à Domicile depuis plus d'une quinzaine d'année. Martine est **Aide Familiale** pour le Service d'Aide aux Familles Bruxelloises tandis que Marie fait partie de notre équipe de **Garde à Domicile** expérimentés. Toutes deux très impliquées, elles déplorent l'isolement dont souffrent de plus en plus de bénéficiaires et remarquent que leurs métiers sont encore très peu (re)connus, aussi bien par les citoyens bruxellois que par le manque d'investissement et d'intérêt politique auprès du secteur.

### C'est quoi la différence entre une Aide Familiale (AF) et un Garde à Domicile (GAD) ?

**Martine** : Une Aide Familiale intervient à Domicile du lundi au vendredi à de 8h à 16h pour aider le bénéficiaire dans des tâches quotidiennes liées à son environnement : ménage courant, gestion du budget, courses, cuisine, service des repas, tâches administratives, etc.

**Marie** : Le Garde à Domicile suit le bénéficiaire au quotidien par une présence active et continue. Par cette présence, il permet à l'entourage de souffler un peu. Une autre différence avec l'AF, c'est qu'on intervient aussi la nuit et le weekend.

### Réalisez-vous souvent votre prestation en même temps qu'une Aide Familiale ?

**Marie**: Très souvent, toutes les semaines pour certains bénéficiaires. Je pense à une bénéficiaire chez qui je vais plusieurs fois par semaine. Souvent, j'attends que l'AF arrive avant de partir de ma prestation, pour être sûre que la bénéficiaire et son mari ne soient pas seuls. L'AF amène le repas, le réchauffe parfois. Par contre, si le mari n'est pas là, je vais rester pour donner le repas à cette bénéficiaire, vu qu'elle a du mal à s'alimenter seule. Ce sont vraiment 2 métiers et 2 approches différents, très complémentaires, qui demandent aussi beaucoup de flexibilité.

### Pourquoi existe-t-il, à l'heure actuelle en Région Bruxelles capitale, une certaine confusion entre les 2 métiers ?

**Marie**: Parce qu'il s'agit de 2 métiers différents qui demandent des compétences qui se ressemblent. Personnellement, même si à Gammes on a la possibilité de suivre la formation d'AF, moi ce n'est pas ce que je veux faire. Etre au plus près du bénéficiaire, c'est ça qui m'importe.



**Martine** : En général, je trouve que les bénéficiaires et leurs proches sont souvent perdus et ne savent pas vers quel service aller. Cela fait 15 ans que je fais ce métier et je vois que la demande a changé : elle est

plus importante et compliquée à la fois, et ça demande plus d'opérateurs sur le terrain, avec des compétences et un savoir-faire *nouveaux*. Et en plus, beaucoup de bénéficiaires ont peu de moyens, pour eux, rester à domicile c'est aussi une option plus économique.

### Que pensez-vous des démarches de Gammes en faveur de la reconnaissance du métier de GAD ?

**Martine** : Je ne peux voir ça que de manière très positive. Nous-mêmes en tant qu'Aide Familiale nous avons souffert du manque de statut, et les choses commencent tout juste à s'améliorer. Il y a encore beaucoup à faire et je trouve ça intéressant qu'un autre service d'Aide à Domicile vienne s'ajouter. On ne peut pas tout faire...

**Marie**: On intervient tous les jours chez des personnes tellement isolées qu'on est parfois les seuls êtres humains qu'elles verront dans la journée. Et on voit bien sur le terrain qu'on ne fait pas les mêmes tâches que d'autres intervenants.



## QUELLE VISION GLOBALE DE LA SANTÉ ? MARDI 24 FÉVRIER

La Plate-forme d'action Santé et Solidarité organise pour la deuxième fois une conférence sur les transferts de compétences pour, d'une part, expliquer de façon pédagogique le contenu de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État dans le domaine de la santé et, d'autre part, présenter les défis et opportunités suite à cette réforme.

De 9h00 à 13h00 à Maison des Associations Internationales – Rue Washington, 40 - 1050 Bruxelles Informations & inscriptions :

✉ [info@sante-solidarite.be](mailto:info@sante-solidarite.be) ☎ 02 209 23 64  
Plus d'infos : <http://www.sante-solidarite.be/>

### LES GARDES À DOMICILE DE NUIT

Lorsqu'on avance en âge, qu'on est en perte d'autonomie, qu'on est malade ou en situation de handicap, on peut redouter de se retrouver seul chez soi et plus encore la nuit. On peut en effet craindre une chute, un malaise ou tout simplement l'état de santé ne nous permet pas de rester seul. Pour soulager un conjoint ou son entourage, cette présence est rassurante et parfois même indispensable.

Les gardes à domicile de nuit sont au service des bénéficiaires dont l'état de dépendance, allié parfois à une pathologie, nécessite que soit mis en place un dispositif de veille qui permet de répondre à tous les besoins du bénéficiaire. Nos Gardes à Domicile de nuit restent à proximité de la personne afin de pouvoir répondre rapidement à toute sollicitation de sa part ou autre imprévu lié à sa perte d'autonomie.

Gammes asbl propose donc des **Gardes de Nuit** qui assurent un service d'aide et d'accompagnement durant 10h, de **21h à 7h**. Depuis 2014, l'équipe de nuit compte 5 gardes expérimentés. En fonction du nombre de demandes des bénéficiaires, cette équipe

est renforcée par les autres collègues gardes selon la disponibilité.

**Alphonse VAINQUEUR**  
Chef d'Equipe/ Conseiller en Prévention à Gammes

### FOCUS

Une partie de l'équipe de Gammes est allée passer une journée à Couvin (Wallonie) au **Domaine des Rièzes et Sarts**. Ce qu'on appelle communément, et peut-être à tort, Maison de Repos est ici une *Maison de Vie Solidaire pour adultes âgés*, les résidents deviennent des habitants et impossible de différencier les soignants des proches venus voir le membre de leur famille, à moins de vivre au domaine. Inaugurée en 2010, cette Maison de Vie compte aujourd'hui près de 70 habitants et tourne à plein régime.

**Le Domaine des Rièzes et Sarts** n'est pas une maison de repos comme les autres. Le respect mutuel de tous et de chacun est une valeur clé qui se traduit concrètement dans les petites choses de la vie quotidienne.

Pour illustrer ces propos, voici un extrait du cahier Labiso périodique n° 136 :

« A quelle heure souhaitez-vous déjeuner ? », « A quelle heure voulez-vous vous coucher ? » Une petite question d'apparence banale permet de cerner les habitudes des résidents. « Lève-tôt ou couche-tard, faut-il revoir entièrement sa façon de vivre lorsque l'on entre en maison de repos ? » interroge Dominique Bigneron. A dix heures du matin, quelques tables du restaurant – on ne dit pas réfectoire – sont encore dressées pour accueillir les adeptes de la grasse matinée. « Pourquoi devraient-ils tous déjeuner entre huit et neuf heures du matin, poursuit-il, alors qu'à la maison chacun peut s'octroyer quelques heures de sommeil en plus quand il en a envie ? » Idem pour le repas de midi, où il est toujours possible pour les retardataires de faire réchauffer leur plat par un commis de cuisine. Un repas que les résidents peuvent en outre agrémenter, comme tout le monde, d'un pichet de vin ou d'une bière du pays.

« On n'est pas là pour leur dire ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire, mais pour les accompagner dans des gestes qu'ils ne peuvent pas forcément faire seuls », explique la coordinatrice.

Plus d'infos : ☎ 060 37 03 11

L'activité est un moyen pour rentrer en relation avec le bénéficiaire. Il est donc primordial que celle-ci soit signifiante pour la personne et se déroule dans son environnement, afin qu'elle soit propice et incite à son bien-être et à sa qualité de vie, mais également à celui de son environnement social. Pour que les activités soient signifiantes et significatives pour le bénéficiaire, le Garde à Domicile va tenir compte des besoins, des envies, des goûts, des attentes, les capacités de la personne mais il va également évaluer les difficultés qu'il peut rencontrer. Notre approche est par conséquent centrée sur le bénéficiaire, afin de rendre cela concret. Une première approche, avec la visite du chef d'équipe à domicile permet de définir les objectifs de la prise en charge et de connaître le sens que celle-ci a pour le bénéficiaire. Le Garde à Domicile va ensuite apprendre à connaître la personne, entrer en communication et établir une relation de confiance avec le bénéficiaire afin d'extraire ce qui est important à ses yeux. En tenant compte de l'ensemble de ses données, le garde va pouvoir proposer des **activités adaptées et significatives**. Les activités proposées sont très diverses, et propres à chacun.

A titre d'exemple, le garde pourra proposer de faire des crêpes avec la personne, parce-que cette dernière avait l'habitude d'en faire pour ses petits-enfants le mercredi après-midi, mais des chutes fréquentes et un problème d'équilibre l'ont limitée dans sa réalisation. Dès lors, le garde proposera à la personne de se rendre avec elle au supermarché pour acheter les ingrédients, les préparer ensemble, et pourquoi ne pas inviter ses petits-enfants pour la dégustation.

**Pauline SCHALLON**  
**Chef d'Equipe/Ergothérapeute à Gammes**

#### LE TÉMOIGNAGE DE FRANÇOIS P, FILS D'UNE BÉNÉFICIAIRE

Les Gardes à domicile ont commencé à intervenir chez la famille L pour s'occuper de Madame, atteinte de la maladie de Parkinson. Depuis près de 40 ans, le couple vivait dans une grande maison familiale. Tous les deux atteints de la même pathologie, l'évolution de la maladie avait passablement avancé chez Madame, qui n'était plus capable de bouger.

La mise en place des prestations chez le couple a évolué en fonction des besoins et de l'évolution de la maladie. Au moment de la définition du projet d'Aide à Domicile, il s'agissait d'accompagner Madame dans son quotidien, de veiller à ce qu'elle prenne ses médicaments, de lui faire la conversation, de l'aider à prendre ses repas et de la changer si besoin. Très vite, les Gardes qui intervenaient chez le couple s'est rendu compte qu'il fallait aussi être présent pour Monsieur. Des Gardes supplémentaires ont donc été dépêchés, de manière à ce que chaque Garde puisse les accompagner individuellement. Les Gardes à Domicile intervenaient donc chez eux tous les jours, à raison de 4h par jour, auxquels s'ajoutaient d'autres services de soins à Domicile (infirmière, kinésithérapeute), des

Aides Familiales et des personnes non déclarées qui restaient notamment la nuit, faute d'avoir les moyens de faire appel à un Garde à Domicile en permanence.

Gammes a donc servi la famille L pendant plus de 3 ans, jusqu'à ce que le couple entre en Maison de retraite. L'état de Madame et le suivi médical qu'il imposait était devenu tel qu'il était temps de sauter le pas.

*« Ma mère était fort attachée à cette maison, et avec mon frère nous avons fait notre possible pour qu'elle y reste le plus longtemps possible, mais arrive un moment ou le rester chez soi à tout prix n'a plus de sens »*

Faute de statut, le Garde à Domicile doit actuellement justifier sa légitimité auprès du secteur. Les tâches qui lui incombent et sa place au sein d'une chaîne de services déjà existants sont pourtant claires. En effet, la majorité des bénéficiaires chez qui Gammes intervient bénéficie aussi d'Aides Familiales, d'Aides ménagères, d'Infirmières à Domicile, etc. Lorsque le maintien n'est plus possible, très souvent parce que l'évolution de la maladie ou du handicap impose un suivi qui n'est plus réalisable à domicile, les bénéficiaires et leurs proches choisissent de sauter le pas et d'intégrer une Maison de Repos.



*Toute l'équipe de l'asbl Gammes vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2015. Nous espérons que cette année nouvelle vous procurera beaucoup de satisfactions et de réussites, aussi bien personnelles que professionnelles.*

À Gammes, un secteur correspond à une zone géographique qui regroupe plusieurs communes de la Région bruxelloise. Chaque secteur comprend un Responsable d'Équipe et un Encadrant. Ensemble, nous gérons une équipe de Gardes à Domicile, de même que les dossiers de nos bénéficiaires provenant de cette zone.

Le rôle du **Responsable d'Équipe** est plus centré sur les **bénéficiaires**. C'est lui qui se charge de répondre aux nouvelles demandes, d'effectuer les visites à domicile, de gérer les dossiers ainsi que le suivi des bénéficiaires. Le responsable d'équipe est également là afin d'écouter, de conseiller, de soutenir et d'orienter les aidants proches. Il travaille également en collaboration avec les autres services d'aide à domicile. Le responsable d'équipe fait le lien entre les bénéficiaires et les gardes et veille à ce que les besoins du bénéficiaire soient rencontrés afin que celui-ci puisse rester à domicile dans des conditions optimales.

Le rôle de l'**Encadrant** est, quant à lui, plus axé sur le **suivi de son équipe de Gardes à Domicile** afin d'optimiser au maximum la qualité des prestations. Ancien Garde à Domicile, et fort d'une grande expérience du terrain, il accompagne les Gardes à Domicile sur le lieu de vie des bénéficiaires afin de les conseiller, de les soutenir ou de les aider s'ils rencontrent des difficultés. C'est cet accompagnement qui lui permet de veiller au bon déroulement de la prestation et à ce que les besoins du bénéficiaire soient satisfaits. Si certains ajustements sont nécessaires, l'Encadrant pourra donc en faire part au responsable d'équipe afin qu'ensemble, ils puissent apporter une solution concrète.

Enfin, avec l'Encadrant nous élaborons le planning des passages des Gardes à Domicile chez les bénéficiaires. Chaque suivi et chaque dossier est différent et se traite de manière individualisée en fonction de l'histoire de vie de la personne, de ses besoins, de ses envies et de son environnement. C'est pour cela que les connaissances du Responsable d'Équipe et l'expérience de terrain de l'Encadrant sont complémentaires, cela nous permet de répondre au mieux à la demande, de plus en plus complexe et importante.

**Gladys SEGAERT**  
Chef d'équipe/Assistante en Psychologie à Gammes

### GUIDE DES INITIATIVES



**Infor Droits** est actif en Région de Bruxelles-Capitale et propose une aide juridique et un accompagnement **gratuits** pour bénéficier de l'aide du CPAS (notamment à l'attention des chômeurs/chômeuses bruxellois exclus, sanctionnés...). Ce service sert à expliquer aux personnes concernées leurs droits à l'aide sociale et vis-à-vis des CPAS d'une part et à éventuellement, offrir une aide ou un accompagnement dans les démarches vis-à-vis des CPAS (écrire une lettre, constituer un dossier pertinent, introduire une demande d'aide, adresser une plainte, être entendu par le Comité spécial de l'aide sociale, etc.). Accessible sur rendez-vous.

✉ [contact@infordroits.be](mailto:contact@infordroits.be)  
☎ 02/535 93 57  
[www.infordroits.be](http://www.infordroits.be)



Notre page **Facebook** est active. Pour nous soutenir et suivre notre actualité, aimez notre page et partagez là !

[facebook.com/Page/Gammes-asbl/](https://facebook.com/Page/Gammes-asbl/)

Contactez-nous

02/ 537.27.02

[info@gammesasbl.be](mailto:info@gammesasbl.be)

Gammes Asbl | 2 rue de Crayer | 1000 Bruxelles | [www.gammesasbl.be](http://www.gammesasbl.be)

Editeur responsable : Brieuc LAURENT

Rédacteurs : Alphonse VAINQUEUR, Gladys SEGAERT, Pauline SCHALLON, Gwennaëlle JORET

Photo/illustrations : © Gammes Asbl

Envoyer vos idées, et témoignages à [communication@gammesasbl.be](mailto:communication@gammesasbl.be)